
EUROPEAN FOREST INSTITUTE

TERMS OF REFERENCE

PROCUREMENT REFERENCE NUMBER 06-15.2-2024 GIZ COCOA

DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION DE TRACABILITE PERSONNALISABLE

1. TERMS OF REFERENCE

1.1. Introduction

Au Cameroun, le secteur cacao représente 1,2% du PIB national, 8,2% du PIB agricole et 12% des exportations. Ceci fait du cacao un produit de grande importance pour l'économie du pays.

Le Cameroun occupe le 4^e rang mondial des pays producteurs du cacao avec 6% des parts du marché derrière la Côte d'Ivoire, le Ghana et l'Équateur. Selon le bilan de campagne 2022-2023 de l'Office National du Cacao et du Café, 78% de la production du Cameroun est commercialisée sur le marché de l'Union européenne.

Dans le même temps, le secteur fait face à plusieurs défis en matière de durabilité. La déforestation due à l'expansion des plantations de cacao, l'utilisation de pratiques agricoles non durables, la faible productivité des exploitations agricoles, et les problèmes liés aux conditions de travail des agriculteurs sont autant de défis majeurs.

Le règlement de l'UE sur la déforestation

En tant que grand consommateur de produits de base à risque pour les forêts, le 31 mai 2023, l'Union européenne (UE) a adopté le Règlement 2023/1115 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts (RDUE). Ce règlement a été publié au Journal officiel de l'UE le 9 juin 2023 et s'appliquera le 30 décembre 2024. Pour les micro et petites entreprises, l'application commencera le 30 juin 2025.

Ce règlement exige des opérateurs et commerçants important les produits de base à risque de déforestation dans l'UE, qu'ils démontrent que les produits sont exempts de déforestation et légaux. Il interdira ainsi la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020 ou ne respectant pas la législation du pays. Le champ d'application du règlement couvre sept commodités : café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois, ainsi que leurs produits dérivés comme le chocolat ou la pâte de cacao.

Les entreprises concernées par le règlement (opérateurs et commerçants) auront l'obligation de réaliser une « diligence raisonnée » en amont de l'exportation ou de la mise sur le marché de leur produit afin de donner les informations suffisantes pour garantir que le produit comporte un risque nul ou négligeable de déforestation et d'illégalité. La traçabilité et la transparence sont donc au cœur du dispositif proposé.

La traçabilité du cacao au Cameroun

Il convient d'abord de préciser que le Cameroun avait déjà pris des engagements à ce sujet avant les nouvelles contraintes posées par le RDUE. En effet, via la Feuille de Route pour un Cacao Sans Déforestation (Cadre d'action commun, 2021), de multiples parties prenantes du pays, y compris plusieurs ministères, se sont engagées à « assurer la traçabilité de 100 % de l'approvisionnement en cacao bord champ – entrepôt – port d'embarquement d'ici fin 2025 ».

Pour évaluer plus précisément le niveau d'ambition associé à cet engagement, EFI a commandé à Nitidæ en 2022 une étude visant à documenter le niveau de traçabilité actuel dans la filière cacao camerounaise, le niveau de transparence sur les données disponibles, les risques de durabilité qui pèsent sur cette filière et les initiatives de durabilité en cours à la fois de la part du secteur public et du secteur privé. Le rapport complet est disponible ici et a permis de caractériser le niveau de traçabilité actuel et les défis encore à relever, notamment pour les petits / moyens exportateurs.

En effet, si les principaux exportateurs de cacao camerounais (Telcar, OlamCam, SIC Cacaos, AMS, Producam) disposent déjà de solutions de traçabilité développées en interne pour les deux tiers du marché (environ 200.000 t), il en va différemment pour la vingtaine d'exportateurs plus modestes qui

n'ont pas les moyens de financer le développement d'une solution interne ou ne souhaitent pas dépendre de l'application de traçabilité de leur(s) client(s).

En outre, le RDUE introduit des contraintes nouvelles qui ne sont pas forcément prises en compte de manière optimales par les systèmes de traçabilité des principaux opérateurs qui ont été pensés historiquement pour répondre aux obligations de contrôle associés aux certifications et vérifications et pour une chaîne d'acteurs amont/ aval intégrée.

A l'occasion du Cocoa Talk dédié à la traçabilité et à la transparence de la filière qui s'est tenu le 7 juin 2022 à Douala, les organisations-clés de la filière ont ainsi soutenu la proposition de développer une solution accessible à tous les opérateurs avec l'appui technique et financier du Programme Cacao Durable de l'Union Européenne.

1.2. Objectif de la mission

L'objectif de la mission est de mettre à disposition des opérateurs intéressés (petits exportateurs, LBA, grosses coopératives) et de leurs partenaires de la chaîne d'achalandage en amont, une application¹ de traçabilité personnalisable destinée à faciliter la mise en conformité avec le RDUE.

Développée selon les principes de l'*open-source*² ou maximisant l'usage de composantes *open-source*, l'application pourra être utilisée au-delà de la filière cacao et au-delà du Cameroun.

1.3. Tâches

Le soumissionnaire devra effectuer les tâches suivantes.

Tâche 1 : Rédaction du cahier des charges, adaptation et validation

- Identification des opérateurs potentiellement intéressés et caractérisation de leurs besoins et capacités techniques, humaines et financières
- Identification des données minimales à collecter et des flux de données à sécuriser tel que précisé par le cahier des charges national (élaboré sous l'égide de l'ONCC) et tel que requis par le RDUE
- Intégration a minima des 3 fonctionnalités suivantes, requises par le RDUE :
 - Géoréférencement des parcelles
 - Fonctionnalité permettant l'association entre un volume de cacao et l'origine des parcelles géoréférencées
 - Module d'évaluation du risque de déforestation
- Configuration de façon à ne pas restreindre l'utilisation d'une application exclusive pour assurer l'une ou l'autre des 3 fonctionnalités minimum
- Configuration de façon à assurer l'interopérabilité des bases de données constituées avec les bases de données existantes, notamment avec celle constituée par le CICC
- Prise en compte des besoins informatiques (capacités des serveurs informatiques notamment) et des coûts associés qui devront être minimisés autant que possible
- Proposition d'un schéma d'architecture fonctionnel
- Définition des modalités d'implémentation théoriques
- Identification des interfaces souhaitées, par type d'utilisateur (administrateur, contributeur interne, visiteur externe, etc)
- Organisation d'un atelier de revue du cahier des charges proposé avec les parties prenantes

¹ On entend par « application » une solution ou suite (ou paquet/*bundle*) de solutions applicatives

² Une solution *open-source* est une solution dont le code source est publiquement accessible et qui fait l'objet d'un **développement collaboratif** et décentralisé. Chacun peut apporter sa contribution, laquelle sera passée en revue par les autres membres de la communauté. Moins cher et plus flexible, ce type de développement permet d'accroître la durée de vie des applications car **la communauté poursuit son développement** plus longtemps qu'un développeur seul ou une entreprise (datascientest.com)

- Adaptation et validation du cahier des charges

⇒ **Livrables 1 :**

- Rapport de l'atelier de revue du cahier des charges
- Cahier des charges validé par les parties prenantes

Tâche 2 : Développement de l'application avec tests de terrain

- Développement informatique de la version bêta de l'application
- Tests de terrain avec un opérateur intéressé incluant :
 - La participation à la sélection de l'opérateur
 - La formation à l'utilisation des modules du personnel de l'opérateur sur le terrain
- Identification des points d'amélioration et détection des éventuelles défaillances pour intégration et correction dans la version finale de l'application
- Évaluation de la version finale par l'opérateur intéressé par la phase de test et par le Groupe de Travail Traçabilité sur les plans technique et financier étant entendu que l'application devra être robuste, facilement implémentable, avec un modèle économique viable, et capable d'être maintenue dans le temps
- Organisation d'un atelier de restitution et d'échanges vis-à-vis des travaux menés et des ajustements opérés.

⇒ **Livrables 2 :**

- Version finale de l'application
- Lien de téléchargement vers l'application
- Rapport de l'atelier de restitution et d'échanges
- Rapport d'évaluation de l'application : fonctionnalité, implémentation, maintenance, qualité, défauts, coûts associés (développement et maintenance), etc.

Tâche 3 : Diffusion de l'application au-delà de la filière cacao camerounaise

Au-delà des deux ateliers précités qui constitueront des moments privilégiés pour faire la promotion de l'application à l'endroit des acteurs nationaux, il est prévu les activités suivantes :

- Proposition de l'application aux opérateurs de la filière café au Cameroun, voire au-delà, afin de tester sa compatibilité avec d'autres filières
- Réalisations de 2 sessions de formation pour 2 opérateurs intéressés.
- Communication sur internet (réseaux sociaux, webinar, etc) quant à la disponibilité de l'application

⇒ **Livrables 3 :**

- Rapport de formation incluant les supports utilisés
- Preuves de communication

1.4. Méthodologie et compétences requises

Le travail sera mené sous l'égide de l'Office National du Cacao et du Café (ONCC), en étroite interaction avec le Groupe de Travail Traçabilité et avec certains opérateurs potentiellement intéressés par l'utilisation de l'application.

Le soumissionnaire est libre de mobiliser les technologies de son choix. Il est également libre d'associer tout acteur qui lui semblerait pouvoir apporter une plus-value concernant le développement de l'application, y compris au-delà des frontières du Cameroun.

Le soumissionnaire devra prouver, notamment à travers ses références, une excellente maîtrise de la chaîne de valeur cacao, une très bonne connaissance du RDUE et de parfaites capacités et méthodes pour faire le lien entre (i) des contraintes et opportunités du terrain, (ii) des règles internationales (réglementaire, de marché, pour une certification...) et (iii) la conception opérationnelle d'une application de traçabilité. La proposition devra faire ressortir son expérience et son approche pour amener des acteurs locaux à comprendre des enjeux et à adapter leur fonctionnement pour répondre à des exigences. L'application proposée sera évaluée en fonction de ses références et de sa description technique.

1.5. Calendrier prévisionnel et rapportage

La mission débutera par une réunion virtuelle de lancement entre EFI et le Contractant pour affiner si besoin les modalités de travail. En amont de cette réunion de lancement, EFI fournira au contractant une première série de documents utiles à la mise en œuvre de la mission. Des appels réguliers de suivi et d'échanges sont prévus entre EFI et le Contractant à un rythme défini lors de la réunion de lancement. Ces appels associeront également régulièrement le Groupe de Travail Traçabilité.

La durée de mise en œuvre du contrat indicatif est de 12 mois en deux phases:

- Phase 1 de la date de signature à la fin de Octobre 2024
- Phase 2 Novembre 2024 à Avril 2025

L'engagement en phase 2 sera formellement confirmé par EFI sujet à la disponibilité des fonds prévisionnel (4 trimestres)

Tâches	T1	T2	T3	T4
Tâche 1 : Rédaction du cahier des charges, adaptation et validation	X			
Tâche 2 : Développement de l'application et tests terrain		X	X	
Tâche 3 : Diffusion de l'application				X

Rapportage

La finalisation de chaque tâche sera associée à la remise des livrables tels que précisés dans la section 3 (Tâches). La présentation des rapports devra respecter les caractéristiques suivantes.

Tous les livrables doivent être rédigés en Français et les rapports finaux devront tenir compte des commentaires fournis par EFI sur les rapports préliminaires. Sauf indication contraire, le langage utilisé dans les livrables doit correspondre aux normes de qualité requises pour une diffusion publique et doit suivre les « Lignes directrices » fournies par EFI au début de la mission.

Les projets de livrables seront examinés par EFI et le contractant devra répondre lorsque des clarifications seront nécessaires. Si le contrôle de la qualité du langage utilisé dans les livrables est jugé insatisfaisant par EFI, ceux-ci devront être soumis à une révision complémentaire aux frais du contractant.

1.6. Ressources humaines et financières

Le Contractant devra réunir les compétences suivantes : architecte de solution, spécialiste interface, infrastructure, spécialiste API, développeur back-end front-end, spécialiste design Ui/Ux et d'un chef de projet informatique.

Le Contractant pourra à minima mobiliser durant les 12 mois de mise en œuvre de la mission, les postes suivants :

- **Un(e) Chef(fe) d'équipe senior expert chaîne de valeur** pour 24 jours minimum
- **Un(e) expert senior en conception de logiciel de traçabilité/développeur** pour 60 jours minimum
- **Un(e) Animateur/trice** pour l'animation des ateliers, la communication locale avec l'opérateur sélectionné pour 40 jours minimum

Par ailleurs, pour la mise en œuvre de la mission, un budget opérationnel (« *Work plan Budget* ») de 27,500 euros sera mis à disposition par EFI pour chaque tâche et directement géré par le Contractant. Il doit être intégré en tant que tel dans le cadre de la proposition financière totale (Cf 3.2.B dans "Évaluation des offres et attribution du marché").

Ce budget est principalement destiné aux frais :

- i) de mission de terrain du personnel non expatrié,
- ii) de mobilisation des parties prenantes,
- iii) de communication (ateliers, impression des supports de formation, etc),
- iv) de logistique pour les ateliers comme pour les tests de terrain : location de voiture, per diem, etc.
- v) dédiés aux tests de terrain : ordinateurs, smartphones et powerbanks, chargeurs solaires, espace de stockage de données, licences utiles

L'utilisation de ce budget nécessitera une approbation préalable d'EFI sur la base des plans de travail trimestriels soumis à EFI par le Contractant. Outre les ressources incluses dans ce budget opérationnel (« *Work plan Budget* »), le demandeur est invité à présenter une offre financière incluant le cas échéant et séparément des honoraires des experts, les per diem ainsi que les frais remboursables destinés à couvrir les éventuels frais d'expatriation des experts (voyages internationaux, visas, tests covid etc.) en suivant le modèle en Annexe 7.

2. TENDER DOCUMENTATION

2.1. Administrative Documentation

The tender shall include the following documentation, properly filled out and signed:

- Cover letter (Annex 1)
- Identification form (Annex 2) including supporting documentation
- Bank identification form (Annex 2a)
- Declaration on Exclusion Criteria and Absence of Conflict of Interest (Annex 3)
- Nomination of Experts form (Annex 4)
- Minimum criteria declaration (Annex 5)

The consortium agreement (Annex 6) shall be included, properly filled out and signed, if the tender is submitted jointly by a consortium of economic operators. The consortium agreement (Annex 6) shall not be included if the tender is submitted by a single Tenderer proposing subcontracting of tasks.

2.2. Technical Proposal

In order to evaluate the tender against the minimum criteria and the award criteria in section 3.1. and 3.2., the Tenderer shall submit a technical proposal consisting only of the following elements:

1) A **nomination** of the following Experts to carry out the tasks in the Terms of Reference:

- **One Team Leader**
- **One Developer**
- **One Facilitator**

The Technical Proposal shall include CVs of the nominated Expert (in English).

The Tenderer shall be able to certify the information contained in the CVs for the nominated Expert at EFI's request.

The CV shall have all the information as in the EuroPass CV

<https://europass.cedefop.europa.eu/documents/curriculum-vitae>

The Tenderer can use the EuroPass CV template (<https://europa.eu/europass/fr>) or its own CV template.

Optionally

- one or more additional experts relevant for the implementation of the assignment

The Technical Proposal shall include CV's of the nominated Experts.

The Tenderer shall be able to certify the information contained in the CV's for the nominated Experts at EFI's request.

2) A **description** in French of no more than five pages, **making reference to the Terms of Reference and the previous experience of the Expert** showcasing understanding of the aims and the context of the tasks and addressing the following topics:

- Traceability issues in the Cameroon cocoa value chain about EUDR requirements.
- Benchmark of available technical solutions to ensure the traceability of agricultural products at different levels of the value chain.

- 3) A presentation** in French of no more than six pages on the Tenderer's methodology for the assignment – building upon the Terms of Reference and the experience of the Experts – addressing the following elements under separate headings:
- Approach in the development of the application to best integrate the EUDR requirements mentioned in the ToRs.
 - Approach designed to make the tool as accessible and functional for operators in the field (e.g.: ergonomics, offline functionalities).
 - Timing and sequence of activities and tasks, indicating the approximate allocation of time per nominated Expert for each task.

2.3. Financial Proposal

The Tenderer shall submit a financial proposal, which shall be completed by using the form in annex 7 and by following the instructions therein.

The full general conditions applicable to the payment of fees and per diem as well as the reimbursement of costs can be found in annex 8 (model contract).

3. EVALUATION OF TENDERS AND AWARD OF THE CONTRACT

3.1. Minimum Criteria

The **Tenderer** nominated must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.I.	Ongoing or experience (in the last 5 years) in collaborating with central administration or (sub)national institutions involved in the cocoa value chain in Cameroun and/or Central Africa.
M.II.	Experience from the last three (3) years of implementing one or several contracts with individual budgets of at least EUR 150,000.

The **team leader** nominated must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.III.	Master's degree or engineer in geography and/or natural resources management and/or social sciences and/or agronomy and/or a relevant, directly related discipline.
M. IV.	Ten (10) years' experience leading and coordinating projects and teams on agriculture and/or sustainable management of natural resources and/or forestry in Cameroun and/or Africa.
M.V.	Understanding, speaking, and writing French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference in this Tender.

The **developer** must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.VI.	Master's degree or engineer in IT development and/or business development and/or economy development and/or a relevant, directly related discipline.
M. VII.	Five (5) years' experience in traceability systems from farm to export and/or in land use mapping and/or spatial modeling in relation to rural development (agronomy, forestry) in Africa and/or Latin America and/or Asia.
M.VIII.	Understanding, speaking, and writing French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference in this Tender.

The **facilitator** must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.IX.	Master's degree or engineer in agronomy and/or forestry and/or natural resources management and/or in a relevant and directly related discipline.
M. X.	Five (5) years' experience in the cocoa sector and/or rural development activities (agronomy, forestry) in Cameroon.
M.XI.	Understanding, speaking, and writing French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference in this Tender.

tenders not fulfilling the minimum criteria will be rejected.

4.1. Award Criteria

Tenders which fulfil the minimum criteria will be evaluated using the following award criteria:

A. Technical component (maximum 75 points)		
N°	Award criteria	Max points
A.I.	Understanding of:	30
i.	Traceability issues in the Cameroon cocoa value chain about EUDR requirements.	15
ii.	Benchmark of available technical solutions to ensure the traceability of agricultural products at different levels of the value chain.	15
A.II.	Proposed methodology for the implementation of the tasks	45
i.	Approach in the development of the application to best integrate the EUDR requirements mentioned in the ToRs.	20
ii.	Approach designed to make the tool accessible and functional for operators in the field (e.g.: ergonomics, offline functionalities).	20
iii.	Timing and sequence of activities and tasks, indicating the approximate allocation of time per nominated Expert for each task.	5

The Technical component (TC) is calculated according to the following formula:

$$TC = A.I. + A.II.$$

Tenders must receive a score of more than half of the maximum Technical component to be considered qualitatively acceptable.

Tenders not considered qualitatively acceptable will not be considered further.

B. Financial component (maximum 25 points)

Tenders presenting a total financial proposal (Fo) superior to the maximum contract value of EUR 100.000 (including EUR 27.500 for the work plan budget) will not be considered further.

For tenders being considered, the Financial component (F) is calculated according to the following formula:

$$F = (Fmin / Fo) \times 25$$

where

Fmin is total sum in the tender in the evaluation with the lowest total financial proposal; and

Fo is the total sum in the financial proposal being considered.

C. Most economically advantageous tender

A combined score (CS) will be calculated according to the following formula:

$$CS = TC + F$$

The Tenderer with the highest combined score (CS) for Technical component (TC) and Financial component (F) will be awarded the Contract.

Where two or more tenders have an equal combined score the contract will be awarded according to the highest score for the financial component (F).

4. VALIDATION OF LEGAL AND FINANCIAL CAPACITY

A. Validation of legal capacity

Following award of the contract, before the contract can be signed by EFI the following documentation must be provided by the Tenderer having been awarded the contract:

- i. Legal entities
 - Proof of registration or similar that the entity is established under national or international law
 - Authorisation for signatory
- ii. Natural persons
 - A copy of a valid passport for the natural person
 - Signed declaration, confirming that the natural person may exercise rights and be subject to obligations
- iii. Consortia
 - If a tender or application is submitted by a consortium, the above requirements apply for all members of the consortium.

B. Validation of financial capacity

Tenderers awarded a grant or contract, respectively, must provide the following documentation before a contract can be signed by EFI: Profit and loss account, Balance sheet, Explanatory notes that form part of the above-mentioned financial statements.

The requirement to submit documentation will not apply if the Tenderer awarded the contract is:

- a public body
- a consortium where one participant is a public body
- a natural person

Documents are to be submitted in French or English or as a certified translation to French or English.

EFI can waive the requirement if the required documentation is not available and not required under statutory applicable law, in which case a self-declaration will be required.

If an application or tender is submitted by a consortium, the required documentation is to be submitted by all entities in the consortium.

Special requirements apply for the following types of entities:

- Subsidiaries: if own financial statements are not prepared, subsidiaries may provide consolidated accounts and the audit report of the parent company it belongs to if:
 - The subsidiary is exempt under national law from statutory audits;
 - Only consolidated statements of the parent company the entity belongs to are available; and
 - The parent company assumes joint liability for all debts of the subsidiary

- Entities operating cash-based accounting, must provide:
 - Bank statements containing information on available cash, savings, short and long-term bank debts
 - Signed declaration on liabilities (short and long-term payables and other non-bank debts, and assets (fixed assets, short and long-term receivables)
- Newly established entities that have not yet closed accounts must provide:
 - Estimated financial data in a business plan or similar document

C. Submission of documentation

The Tenderer awarded the contract must submit the required documentation under 4A and 4B within a deadline set by EFI. If the documentation is not submitted within the deadline EFI will in a new decision reject the tender.

ANNEXES

Annex 1	Cover letter
Annex 2	Identification form
Annex 2a	Bank identification form
Annex 3	Declaration on exclusion criteria and absence conflict of interest
Annex 4	Nomination of Experts form
Annex 5	Minimum criteria declaration
Annex 6	Consortium agreement
Annex 7	Financial Proposal form
Annex 8	Model contract
Annex 9	Per Diem